



Banque interdiction d'emettre chèque et carte bleu

Par **annie**, le **10/09/2009** à **14:17**

Bonjour,
Lorsque la banque de France vous interdit d'émettre des chèques et des cartes bleus
Peut-il y avoir un recours pour suspendre cette interdiction , ou faut-il payer quelque chose.
Merci pour votre réponse
AR

Par **Patricia**, le **10/09/2009** à **18:18**

Bonsoir,
Il faut payer votre (ou vos) chèque sans provision, et les pénalités de retard.
Ce n'est qu'après régularisation de ces dûs, que votre banque fera la demande de main levée de l'interdiction bancaire auprès de la BdeF et vous enverra une attestation de régularisation.